

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 28 mai 2026

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **19**
Qui ont pris part à la délibération **17**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le VINGT-HUIT MAI à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon THEBAULT-MAVIEL, Maire.

Vote

Pour **17**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 15
Fabien CABROLIER, Didier CARLES, Sylvain CARLES, Alain CAZALS, Hélia CERVEAU, Agathe DELEBARRE, Stéphanie DELTOR, Nathalie GELY, Isabelle HOCHART, David JOURDON, Didier LAURENS, Antoine MALRAISON, Joan MEGRET, Jean-Philippe MOULIN, Léon THEBAULT-MAVIEL.

Date de la convocation

21/05/2026

Absents excusés : 4 (dont 2 pouvoirs)

Date d'affichage

25/05/2026

Laurence DALBIN, a donné pouvoir à Agathe DELEBARRE, Corinne MAVIEL, a donné pouvoir à Antoine MALRAISON, Christophe DEGOY, absent excusé, Frédéric MONTEILLET, absent excusé.

Secrétaire de séance : Isabelle HOCHART

Délibération n° 2026/06/055 – Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV)

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV). Il précise que la cotisation annuelle est fixée à 160€ pour les communes de 1000 à 5000 habitants.

Monsieur le Maire indique que l'adhésion à l'ANEV donnera de la visibilité à la Commune à travers la communication faite autour du label « Cité européenne du vin ». Un dossier de candidature à l'obtention de ce label sera déposé mi-juin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve l'adhésion de la Commune à l'association des Elus de la Vigne et du Vin,
- s'engage à verser la cotisation annuelle à l'ANEV,
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL